



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES
COMMUNE DE RONTIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 11 avril, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués (convocation du mardi 5 avril 2022), se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (8).....: mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Isabelle **Paillon**, Martine **Pasquault** et messieurs Victor **Dudret** et Bernard **Navarro**.

Excusés (6).....: mesdames Clémence **Huet** (dont pouvoir est donné à madame Véronique **Hourcade-Médebielle**), Lauren **Marchand** (dont pouvoir est donné à madame Élodie **Déleris**) et messieurs monsieur Romain **Bergeron** (dont pouvoir est donné à madame Isabelle **Paillon**), Tony **Bordenave** (dont pouvoir est donné à madame Émilie **Bordenave**), Patrick **Favier** (dont pouvoir est donné à monsieur Bernard **Navarro**) et Marc **Rebourg** (dont pouvoir est donné à madame Martine **Pasquault**).

Ordre du jour :

- ▶ **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 28 mars 2022 ;**
- ▶ **Compte rendu de décisions prises par le maire dans le cadre des délégations reçues en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ou en exécution de décisions du conseil municipal ;**
- ▶ **Délibérations (15 : 15 à 29-2022-4) :**
 - 15-2022-04 - **Budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé"** : approbation du compte de gestion 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 16-2022-04 - **Budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé"** : approbation du compte administratif 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 17-2022-04 - **Budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé"** : affectation du résultat 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 18-2022-04 - **Budget général de la commune** : approbation du compte de gestion 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 19-2022-04 - **Budget général de la commune** : approbation du compte administratif 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 20-2022-04 - **Budget général de la commune** : affectation du résultat 2021 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 21-2022-04 - **Action sociale** : adhésion de la commune au comité national de l'action sociale (CNAS) - Rapporteur : Brigitte **Del-Regno** ;
 - 22-2022-04 - **Travaux à l'église Saint-Pierre** : choix de l'entreprise pour la réfection des corniches de la nef (annule et remplace la délibération n° 13-2022-03 du 28 mars 2022) – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 23-2022-04 - **Budget général de la commune** : constitution de provisions pour risques et charges – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 24-2022-04 - **Budget général de la commune – Amortissement** : régularisation d'erreurs et / ou d'omissions – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 25-2022-04 - **Budget général de la commune** : vote du taux des taxes pour l'année 2022 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 26-2022-04 - **Budget général de la commune – Opération d'investissement** : vote du principe d'un prêt relais – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 27-2022-04 - **Budget général de la commune** : vote du budget primitif 2022 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 28-2022-04 - **Budget annexe "Location de locaux – Hangar communal partagé"** : vote du budget primitif 2022 – Rapporteur : Victor **Dudret** ;
 - 29-2022-04 - **Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)** : route équestre des Mousquetaires – Rapporteur : Victor **Dudret**.

Monsieur le maire, après appel des conseillers municipaux, constate le quorum en raison de la présence de huit conseillers en exercice du conseil municipal ; les délibérations peuvent donc légalement être prises.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil :

DÉSIGNE le secrétaire de séance : monsieur Bernard **Navarro**.

Monsieur le maire informe le conseil que les conditions de quorum sont actuellement telles que la réunion peut se tenir valablement. En effet, le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et **jusqu'au 31 juillet 2022**, que "les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum."

Pour mémoire, la règle de quorum applicable est celle en vigueur à la date de la réunion (et non à celle de la convocation).

► **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2022**

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations et / ou des remarques à formuler et / ou des modifications à proposer sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du mardi 28 mars 2022. Personne ne s'exprimant, le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

► **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) OU EN EXÉCUTION DE DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL.**

► **LOTISSEMENT COMMUNAL "LE VILLAGE" – FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE : MISE EN PLACE DE L'EMPRUNT.**

Par délibération n° 14-2022-03 du 28 mars 2022, le conseil a retenu la Caisse d'Épargne pour contractualiser l'emprunt nécessaire au financement de la première phase du lotissement communal "Le Village" pour un montant de **352 130 €** (visa du contrôle de légalité du 31 mars 2022).

Monsieur le maire rend compte au conseil qu'il a transmis cette délibération à l'établissement bancaire accompagnée du budget primitif 2022 du lotissement portant visa préfectoral.

Il informe le conseil que les fonds seront mis en place auprès du service de gestion comptable de Lescar le 2 mai 2022.

DÉLIBÉRATIONS (15)

DÉLIBÉRATION 15-2022-04 - BUDGET ANNEXE "LOCATION DE LOCAUX – HANGAR COMMUNAL PARTAGÉ" : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des Comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Madame Anne **Jacob** a transmis le compte de gestion du budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé" de la commune de Rontignon pour qu'il soit soumis au vote du conseil municipal. Le conseil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au conseil en même temps que le compte administratif.

Monsieur le maire présente successivement au conseil les résultats budgétaires de l'exercice 2021 puis les résultats d'exécution du budget annexe.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021			
SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	29 823,00	8 568,00	38 391,00
Titres de recettes émis	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	29 823,00	8 568,00	38 391,00
Mandats émis	2 681,57	252,22	2 933,79
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	2 681,57	282,18	2 933,79
Résultat de l'exercice			
Excédent	0,00	0,00	0,00
Déficit	2 681,57	252,22	2 933,79

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET					
	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif 45300 "Location locaux – Hangar"					
Investissement	22 320,41		- 2 681,57		19 638,84
Fonctionnement	- 642,79		- 252,22		- 865,01
Sous-total	21 707,62		- 2 933,79		18 773,83
TOTAL II	21 707,62		- 2 933,79		18 773,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	21 707,62		- 2 933,79		18 773,83

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Victor Dudret, maire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

et après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 du budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé" par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote de la délibération 15-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 16-2022-04 - BUDGET ANNEXE "LOCATION DE LOCAUX – HANGAR COMMUNAL PARTAGÉ" : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2021 du budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé" de la commune à l'issue de la présentation qu'il en aura faite. Le conseil s'accorde pour désigner madame Brigitte **Del-Regno**, première adjointe.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre pour ce qui concerne la commune de Rontignon) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur (le maire), pour approbation, au conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote.

Le conseil municipal ayant à sa disposition le compte administratif 2021 dans son intégralité, monsieur le maire expose la vue d'ensemble puis les différents chapitres par section en recettes et dépenses.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- VUE D'ENSEMBLE			
EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	252,22	0,00
	Section d'investissement	2 681,27	0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	612,79	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	22 320,41
		=	=
TOTAL (réalisations+ reports)		3 546,59	22 320,41
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	865,01	0,00
	Section d'investissement	2 681,57	22 320,41
	TOTAL CUMULÉ	3 546,58	22 320,41

Monsieur le maire expose la section de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	199,00	0,00	500,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		199,00	0,00	199,00
66	Charges financières	253,00	252,22	0,82
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
22	Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		452,00	252,22	199,78
23	Virement à la section d'investissement	7 503,00		
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 503,00	0,00	7 503,00
TOTAL		7 995,00	252,22	7 702,78
Pour information – D 002 Déficit de fonctionnement reporté		612,79		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine et vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 200,00	3 200,00	3 200,00
Total recette réelles de gestion courante		3 200,00	0,00	3 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 638,00	5 638,00	5 638,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 568,00	0,00	8 568,00
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 568,00	0,00	8 568,00
Pour information R 002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00		

Monsieur le maire expose la section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12/2017	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 141,00	0,00	0,00	27 141,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 141,00	0,00	0,00	27 141,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 682,00	2 681,57	0,00	0,43
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 682,00	2 681,57	0,00	0,43
45...	Opération pour le compte de tiers (voirie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	29 823,00	2 681,57	0,00	27 141,43
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00		0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	29 823,00	2 681,57	0,00	27 141,43
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12/2016	Crédits annulés
10	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	10222 - FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
	10226 - Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
045,,,	Opération pour le compte de tiers (Voirie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	6,00
21	Virement de la section de fonctionnement	7 503,00			
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00		0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 503,00	0,00		7 503,00
	TOTAL	7 503,00	0,00	0,00	7 503,00
	Pour information, R001 Solde d'exécution positif de N-1	22 320,41			

Monsieur le maire indique que ce budget annexe n'a supporté que les mouvements (dépenses d'investissement, chapitre 16, dépenses de fonctionnement, chapitre 66) permettant le règlement au budget principal de la part de remboursement de l'emprunt contracté pour régler la participation de la commune à la construction du bâtiment par le maître d'ouvrage.

Plus personne n'ayant de question à poser, monsieur le maire se retire de la salle du conseil, l'assemblée étant placée sous la présidence de madame Brigitte **Del-Regno**, première adjointe, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévu	:	29 823,00
	Réalisé	:	2 681,57
	Reste à réaliser	:	0,00
Recettes	Prévu	:	29 823,00
	Réalisé.....	:	22 320,41
	Reste à réaliser	:	0,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévu	:	8 568,00
	Réalisé	:	865,01
	Reste à réaliser	:	0,00
Recettes	Prévu	:	8 568,00
	Réalisé.....	:	0,00
	Reste à réaliser	:	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE			
	Investissement.....	:	19 638,84
	Fonctionnement.....	:	- 865,01
	Résultat global.....	:	18 773,83

Vote de la délibération 16-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 7 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 17-2022-04 - BUDGET ANNEXE "LOCATION DE LOCAUX – HANGAR COMMUNAL PARTAGÉ" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Dans le cadre de la continuité budgétaire, monsieur le maire indique au conseil qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 qui est achevé.

Synthétiquement et concrètement, l'affectation du résultat doit :

- couvrir le financement de la section d'investissement de l'exercice 2021,
- faire l'objet d'une délibération puis d'une prévision de recette, et d'un titre de recette au compte 1068 du budget de l'exercice 2022,
- pour le reste de l'excédent de fonctionnement, suivant le choix du conseil, R1068 (en section d'investissement) ou R002 (excédent de fonctionnement reporté).

Monsieur le maire présente au conseil sa proposition et lui demande de procéder à l'affectation des résultats 2021.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal de la commune de Rontignon, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de cette même séance,

CONSIDÉRANT *qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,*

STATUANT *sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,*

CONSTATANT *que le compte administratif fait apparaître :*

▪ un déficit de fonctionnement de	:	252,22
▪ un déficit reporté de	:	612,79
soit un déficit de fonctionnement cumulé de	:	865,01
▪ un excédent d'investissement de	:	19 638,84
▪ un déficit de restes à réaliser de	:	0,00
soit un excédent de financement de.....	:	19 638,84

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	865,01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	865,01

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 19 638,84

Vote de la délibération 21-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 18-2022-04 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des Comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Madame Anne **Jacob** a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune de Rontignon pour qu'il soit soumis au vote du conseil municipal. Le conseil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au conseil en même temps que le compte administratif. Il est joint à la présente note explicative.

Monsieur le maire présente successivement au conseil les résultats budgétaires de l'exercice 2021 puis les résultats d'exécution du budget principal.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021			
SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	624 766,00	858 286,00	1 482 052,00
Titres de recettes émis	292 889,05	577 221,77	870 110,82
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
RECETTES NETTES	292 889,05	577 221,77	870 110,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	624 766,00	858 286,00	1 483 052,00
Mandats émis	293 980,77	515 107,99	809 088,76
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES NETTES	293 980,77	515 107,99	809 088,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		62 113,78	61 022,06
Déficit	1 091,72		

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL					
	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
I - Budget principal					
Investissement	- 219 046,49	0,00	- 1 091,72		- 220 138,21
Fonctionnement	329 147,15	72 188,19	62 113,78		340 289,51
TOTAL I	110 100,66	72 188,19	61 022,06		120 151,72
II - Budgets des services à caractère administratif 45300 – Location de locaux – Hangar partagé					
Investissement	22 320,41		- 2 651,61		19 638,84
Fonctionnement	- 612,79		- 282,18		- 865,01
Sous-total	21 707,62		-2 933,79		18 773,83
TOTAL II	21 707,62		-2 933,79		18 773,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial (aucune opération)					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	131 808,28	72 188,19	50 971,00	0,00	138 925,55

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Victor Dudret, maire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 du budget général de la commune par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote de la délibération 21-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 19-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget général de la commune à l'issue de la présentation qu'il en aura faite. Le conseil s'accorde pour désigner madame Brigitte **Del-Regno**, première adjointe.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre pour ce qui concerne la commune de Rontignon) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur (le maire), pour approbation, au conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote.

Le conseil municipal ayant à sa disposition le compte administratif 2021 dans son intégralité, monsieur le maire expose la vue d'ensemble puis les différents chapitres par section en recettes et dépenses.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - VUE D'ENSEMBLE			
EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	515 107,99	577 221,77
	Section d'investissement	293 980,77	292 889,05
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	278 175,66
	Report en section d'investissement (001)	219 046,49	0,00
		=	=
TOTAL (réalisations+ reports)		1 028 135,25	1 148 286,48
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	515 107,99	855 397,43
	Section d'investissement	513 027,26	292 889,05
	TOTAL CUMULÉ	1 028 135,25	1 148 286,48

DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
59	Opération d'équipement n° 59 - Ecole	0,00	0,00

Monsieur le maire expose la section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12/2021	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 630,00	4 630,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 902,00	6 400,74	0,00	4 501,26
21	Immobilisations corporelles	32 718,00	20 555,57	0,00	12 162,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	15 123,00	0,00	14 877,00
	Total des opérations d'équipement	6 238,00	6 237,34	0,00	0,66
	Total des dépenses d'équipement	84 488,00	52 946,65	0,00	31 541,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	151 776,00	151 775,07	0,00	0,93
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	89 296,00	89 259,05	0,00	36,95
20	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	241 072,00	241 034,12	0,00	37,88
45...	Opération pour le compte de tiers (voirie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	325 560,00	293 980,77	0,00	31 579,23
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00	0,00		3 000,00
41	Opérations patrimoniales	77 160,00	0,00		77 160,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	80 160,00	0,00		80 160,00
	TOTAL	405 720,00	293 980,77	0,00	111 739,23
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	219 046,49			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12/2016	Crédits annulés
10	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	218 047,00	208 220,52	0,00	9 826,48
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	218 047,00	208 220,52	0,00	9 826,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	86 772,00	80 567,96	0,00	6 204,04
	10222 - FCTVA	20 801,00	20 801,00	0,00	0,00
	10226 – Taxe d'aménagement	15 000,00	8 795,96	0,00	6 204,04
	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	50 971,00	50 971,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 681,00	2 681,57	0,00	- 0,57
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	89 453,00	83 249,53	0,00	6 203,47
045,,,	Opération pour le compte de tiers (Voirie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	307 500,00	291 470,05	0,00	16 029,95
21	Virement de la section de fonctionnement	238 687,00			
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 419,00	1 419,00		0,00
41	Opérations patrimoniales	77 160,00	0,00		77 160,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	317 266,00	1 419,00		315 847,00
	TOTAL	624 766,00	292 889,05	0,00	331 876,95
	Pour information, R001 Solde d'exécution positif de N-1	0,00			

La section d'investissement est essentiellement marquée par l'achèvement de la deuxième tranche de travaux à l'école maternelle : remboursement du prêt relais pour **130 000** euros suite à la perception de la totalité des subventions ; avance de trésorerie à l'établissement public foncier local (ÉPFL) Béarn-Pyrénées pour **89 259,05** euros et des travaux de voirie pour **15 123** euros.

Monsieur le maire expose la section de fonctionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	263 995,00	172 498,27	91 496,73
12	Charges de personnel et frais assimilés	217 905,00	215 390,35	2 514,65
14	Atténuations de produits	72 577,00	71 897,00	680,00
65	Autres charges de gestion courantes	55 872,00	47 674,03	8 197,97
Total des dépenses de gestion courante		610 349,00	507 459,65	102 889,35
66	Charges financières	6 007,00	6 006,06	0,94
67	Charges exceptionnelles	224,00	223,28	0,72
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	100,00	0,00	100,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		618 180,00	513 688,89	104 491,01
23	Virement à la section d'investissement	238 687,00		
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 419,00	1 419,00	1,58
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		240 106,00	1 419,00	238 687,00
TOTAL		858 286,00	515 107,99	343 178,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Atténuations de charges	2 800,00	3 150,31	- 350,31
70	Produits des services, domaine et vente	52 900,00	50 716,45	2 183,55
73	Impôts et taxes	473 801,00	473 722,41	78,59
74	Dotations, subventions et participations	34 288,00	34 502,12	-214,12
75	Autres produits de gestion courante	60,00	801,03	- 741,03
Total recette réelles de gestion courante		563 849,00	562 892,32	956,68
76	Produits financiers	262,00	262,058	- 0,08
77	Produits exceptionnels	13 000,00	14 067,37	- 1 067,37
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		577 111,00	577 221,77	- 110,77
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 000,00	0,00	3 000,00
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00	0,00	3 000,00
TOTAL		580 111,00	577 221,77	2 889,23
Pour information R 002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1		278 175,66		

Monsieur le maire après avoir répondu aux questions posées, présente une analyse synthétique de l'exécution du budget 2021 pour ce qui concerne trois domaines : l'épargne, les ratios et la capacité de désendettement.

Plus personne n'ayant de question à poser, il se retire de la salle du conseil ; l'assemblée, placée sous la présidence de madame Brigitte **Del-Regno**, première adjointe, pour le vote du compte administratif 2021.

Il se retire de la salle du conseil. Placée sous la présidence de madame Brigitte **Del-Regno**, première adjoints, l'assemblée délibère pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	624 766,00
	Réalisé	513 027,26
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	624 766,00
	Réalisé.....	292 889,05
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	858 586,00
	Réalisé	515 107,99
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	858 286,00
	Réalisé.....	855 397,46
	Reste à réaliser	0,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement..... :	- 220 138,21
Fonctionnement..... :	340 289,44
Résultat global..... :	120 151,23

Vote de la délibération 21-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 7 (DONT 6 AVEC POUVOIR)
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 13	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 20-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021.**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.**

Dans le cadre de la continuité budgétaire, monsieur le maire indique au conseil qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 qui est achevé.

Synthétiquement et concrètement, l'affectation du résultat doit :

- couvrir le financement de la section d'investissement de l'exercice 2021,
- faire l'objet d'une délibération puis d'une prévision de recette, et d'un titre de recette au compte 1068 du budget de l'exercice 2022,
- pour le reste de l'excédent de fonctionnement, suivant le choix du conseil, R1068 (en section d'investissement) ou R002 (excédent de fonctionnement reporté).

Monsieur le maire présente au conseil sa proposition et lui demande de procéder à l'affectation des résultats 2021.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal de la commune de Rontignon, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de cette même séance,

CONSIDÉRANT *qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,*

STATUANT *sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,*

CONSTATANT *que le compte administratif fait apparaître :*

▪ un excédent de fonctionnement de	62 113,78
▪ un excédent reporté de	278 175,66
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	340 289,44
▪ un déficit d'investissement de	220 138,21
▪ un excédent des restes à réaliser de	0,00
soit un besoin de financement de.....	220 138,21

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	340 289,44
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	220 138,21
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	120 151,23
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	220 138,21

Vote de la délibération 21-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 21-2022-04 - ACTION SOCIALE : ADHÉSION DE LA COMMUNE AU COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE.**RAPPORTEUR : BRIGITTE DEL-REGNO.**

Madame **Del-Regno** informe le conseil sur le souhait des agents de la commune, exprimé à l'occasion des entretiens professionnels qui se sont tenus en fin d'année 2021, de bénéficier des prestations proposées par le comité national de l'action sociale (CNAS).

Organisme paritaire créé en 1967, le CNAS est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Elle exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles, et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite.

Le comité national de l'action sociale (CNAS) dispose à ce jour **86 délégations départementales** sur toute la France, représentant environ 600 000 agents. Fort de ces **7 antennes régionales**, le réseau axe sa stratégie sur la décentralisation des pouvoirs pour un service rendu plus efficace et plus rapide.

Il convient aussi de noter que depuis la loi du 19 février 2007 les collectivités et leurs établissements publics doivent obligatoirement mettre des **prestations d'actions sociales** à la disposition de leur personnel.

Les aides du comité national de l'action sociale (CNAS) sont diverses et variées. Au quotidien, les agents bénéficient notamment :

- d'allègements de frais de transport,
- d'aides au logement,
- de chèques réductions,
- de facilités de départs en vacances,
- d'une assistance pour toutes informations d'ordre juridique.

Cette association solidaire propose également une aide personnelle pour surmonter les aléas de la vie (accident, handicap, décès..) où l'écoute sociale est une nécessité.

Quelques chiffres clés de l'offre du comité national de l'action sociales (CNAS) en 2021 :

- 125 M€ de prestations et services fournis,
- 30 000 séjours voyages financés,
- 11 000 prêts accordés pour 35 M€,
- 250 000 billets cinéma et loisirs commandés,
- 90 000 plans épargne Chèques-Vacances ouverts,
- 1 500 prestations de secours exceptionnel pour 0,7 M€.

Le coût pour la commune serait de **212 € par an et par agent** et cela concerne 7 de nos 8 agents ; en effet, notre secrétaire adjointe bénéficie des prestations du comité national de l'action sociale (CNAS) dans la commune où elle effectue la majorité de son temps de travail. Ainsi le coût annuel de la commune serait-il de **1 484 € annuels**.

Enfin, madame Del-Regno rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Madame **Del-Regno** propose au conseil d'approuver l'adhésion de la commune au comité national de l'action sociale (CNAS).

Madame **Hourcade-Médebielle** indique que la commune de Rontignon pourraient adhérer au comité d'action sociale intercommunal Pau-Pyrénées (CASIPP) et bénéficier de prestations similaires à coût moindre pour la commune. Personne dans l'assemblée n'étant en mesure de comparer les prestations et le coût, monsieur le maire propose de mettre au vote la délibération en l'état, d'en retenir l'exécution le temps d'effectuer cette comparaison tant en termes de coût que d'éventail de prestations. Il estime que le comité national de l'action sociale (CNAS), en raison de son envergure nationale, est certainement en position de proposer un éventail de prestations largement plus étendu.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et sur sa proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Considérant la demande exprimée par les agents de la commune pour bénéficier de prestations sociales

APPROUVE l'adhésion de la commune au comité national de l'action sociale (CNAS) ;

PRÉCISE que la dépense afférente sera inscrite au budget en section de fonctionnement (chapitre 64 : charges de personnel – article 6458 : charges de sécurité sociale et de prévoyance – cotisation aux organismes sociaux).

Vote de la délibération 21-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 22-2022-04 - ÉGLISE SAINT-PIERRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉFECTION DES CORNICHES DE LA NEF
(ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 13-2022-03 DU 28 MARS 2022).

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'elle a délibéré le 28 mars dernier pour choisir l'entreprise qui assurera la réfection des corniches de la nef de l'église Saint-Pierre. Ce choix n'est pas remis en cause par la présente délibération. Après questionnement du service de gestion comptable de Lescar et en accord avec notre conseillère aux décideurs locaux, il est proposé d'inscrire cette dépense en investissement en faisant le lien avec le diagnostic technique humidité réalisé le 25 février 2021 par Philippe **Bertolussi**. La dépense sera donc inscrite en investissement, au chapitre 21 (immobilisations corporelles) à l'article 21318 (autres bâtiments publics).

Il s'agit donc de reprendre la délibération dans les mêmes termes, en modifiant l'imputation de la dépense.

FORMULATION DE LA DÉLIBÉRATION QUI ANNUELLE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 31 décembre 2021 l'église Saint-Pierre est fermée au public en raison de l'effondrement d'une partie de la corniche intérieure.

Une mission d'expertise a été réalisé le 7 janvier 2022 par madame **Lassort**, ingénieur structure du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture (SIPA) de l'agence publique de gestion locale (APGL). Le rapport technique transmis le 26 janvier 2022 à la commune préconise la dépose de l'ensemble des corniches avant la réouverture de l'église pour éviter tout risque de chute sur des personnes. Trois entreprises ont été contactées pour la dépose des corniches endommagées et la pose de nouvelles corniches au profil identique. Les visites en présence de monsieur le maire ont été réalisées comme suit : l'**Atelier du plâtre** le vendredi 25 février 2022, l'entreprise **Parent** le mercredi 2 mars 2022 et **Plâtre et Tic** le 3 mars 2022.

L'entreprise Parant n'a pas donné suite bien qu'ayant proposé une solution de remise en état. Les deux autres entreprises proposent des moulures en staff pour régler les problèmes de poids de ces décors et ont fourni les devis afférents :

1. **L'atelier du plâtre – SARL Lionel Bernadet** (devis du 4 mars 2022) : l'entreprise met en place un échafaudage fixe qui sera déplacé à l'intérieur de l'église (un côté puis l'autre). Les corniches seront fabriquées en atelier. L'église reste fermée durant toute la durée des travaux en raison de la présence de l'échafaudage. Les raccords d'enduits et les rebouchages sont inclus au devis. Le montant des travaux s'élève à **10 860 € HT**.
2. **Plâtre et Tic – Stéphane Alleaume** (devis du 5 mars 2022) : l'entreprise effectue la purge des corniches avec un échafaudage roulant, nettoie le chantier et évacue l'échafaudage (première phase sur 2 ou 3 jours). La seconde phase dure une semaine pour coller les nouvelles corniches, les peindre et faire les reprises de plâtre sur les murs de la nef et enfin évacuer l'échafaudage. Entre les 2 phases, 30 jours s'écouleront (fabrication des corniches et temps de séchage) pendant lesquels l'église est ouverte au public. Le montant du devis s'élève à **7 700 € HT**.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, monsieur le maire propose de retenir **Plâtre et Tic** pour un montant estimé de **7 700 € HT**. Il invite donc l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le conseil municipal après avoir entendu le maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

AUTORISE le maire à signer le devis proposé par l'entreprise Plâtre et TIC pour un montant de 7 700,00 € HT ;

PRÉCISE que le montant de cette dépense sera porté au budget primitif 2022 en section d'investissement (chapitre 21 : immobilisations corporelles – article 21318 : autres bâtiments publics).

Vote de la délibération 22-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 23-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours.

Pour l'application du 29° de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans 3 cas selon art. R.2321-2 du CGCT :

1. Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
2. Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;
3. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public (seuil minimal de l'estimation = 15% des restes à recouvrer).

Une traduction comptable par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité. Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Il convient donc de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 56,00 € correspondant à des impayés de garderie constatés depuis 2017. C'est une opération semi budgétaire à prévoir au budget au compte 6817 "dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants".

Pour terminer, la provision sera reprise en tout ou partie lorsque le risque disparaît : recouvrement des sommes ou émission du mandat de constatation des côtes irrécouvrables ou éteintes par délibération également.

Le maire propose donc de provisionner cette somme.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes ;

Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré ;

DÉCIDE *de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 56 € pour des créances de la régie de garderie réputées non recouvrables ;*

DÉCIDE *d'imputer ce montant à l'article 6817 "dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants" du budget général de la commune.*

Vote de la délibération 23-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 24-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE – AMORTISSEMENT : RÉGULARISATION D'ERREURS ET / OU D'OMISSIONS.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'amortissement n'est pas obligatoire. Cependant, dans l'optique du passage à la comptabilité M57 des écritures sont à passer.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les dotations aux amortissements de biens mobiliers constituent des dépenses obligatoires ;

Considérant que les immobilisations ci-dessous inscrites à l'actif au compte 202 en 2010, 2012, 2013, 2014 et 2016 n'ont pas été amorties ;

Considérant par ailleurs que l'instruction comptable prévoit de régulariser les erreurs et omissions anciennes par une opération d'ordre non budgétaire par le compte 1068 effectuée par le comptable ;

Considérant enfin que les mouvements retracés par les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir légèrement délibéré,

DÉCIDE D'AUTORISER :

- *le crédit du compte 2802 pour 88 432,66 €,*
- *le débit du compte 1068 pour 88 432,66 €,*

le comptable à procéder à ces écritures non budgétaires dans la comptabilité de la commune

Vote de la délibération 24-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 25-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2021 le taux de la taxe sur le foncier bâti avait été augmenté de 3 points avec une perspective 2022 d'augmentation de 2 points pour *a minima* conserver un niveau de ressources suffisant au regard des besoins en fonctionnement et des projets d'investissement (troisième classe, aménagement de La Cassourade).

Il se trouve que la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) a augmenté de 2 points la taxe sur le foncier bâti et a mis en œuvre une méthode de reversement au moyen d'un versement libre venant abonder l'attribution de compensation servie aux communes ; pour ce qui concerne Rontignon, le reversement est de 13 345 € ce qui correspond à 1,47 % du foncier bâti (base prévisionnelle 2022). Aussi, pour ne pas alourdir cette fiscalité, est-il proposé une augmentation réduite d'autant et donc de n'augmenter la taxe sur le foncier bâti que de 0,53 points (le produit correspondant est estimé à 4 803 €). Ainsi, les 2 points envisagés en 2021 seront atteints via l'attribution de compensation et l'augmentation communale.

Au final, cela revient à augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 30,47 % à **31 %**. Par effet mécanique, la taxe foncière du non bâti passe de 52,18 % à **53,09 %**.

	Bases effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produits de référence	Taux 2022 proposés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	867 414	30,47	906 300	276 150	31,00	280 593
Taxe foncière (non bâti)	19 970	52,18	20 500	10 697	53,08	10 881
TOTAL :				286 847		291 834

Suite à la récente réforme fiscale relative à la taxe d'habitation, la commune étant sous-compensée (coefficient correcteur supérieur à 1 et égal à 1,161935), un versement correcteur de **40 315 €** lui est attribué. La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour l'année 2022 dont le taux est voté s'élèverait, *in fine*, à **291 834 €**. Les ressources fiscales indépendantes des taux votés s'élèvent à **45 833 €**.

Le débat s'engage sur l'évolution des dépenses de la commune (hausse du coût des énergies, diminution de la dotation globale de fonctionnement, investissements programmés) et la nécessité de maintenir un bon niveau de ressources en tenant compte de la capacité des ménages à soutenir cet effort (potentiel fiscal).

Après avoir répondu à toutes les questions posées, monsieur le maire propose au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

Considérant que le budget communal nécessite un produit fiscal attendu d'un montant de 291 834 €,

DÉCIDE de modifier le taux des contributions directes locales,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	TAUX DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2021	TAUX VOTÉS 2022	BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES POUR 2022	PRODUITS ATTENDUS
Taxe foncière (bâti)	30,47	31,00	906 300	280 951
Taxe foncière (non bâti)	52,18	53,09	20 500	10 883
TOTAL				291 834

Vote de la délibération 25-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 26-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE – OPÉRATION D'INVESTISSEMENT : VOTE DU PRINCIPE D'UN PRÊT RELAIS.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Par délibération n°36-2021 du 26 mai 2021, le conseil municipal a adopté le plan de financement de la phase 3 des travaux d'agrandissement de l'école (tranche conditionnelle n° 2 : construction de la 3^e classe). Cette délibération autorisait le maire à solliciter de l'État et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subvention pour cette opération mais précisait aussi qu'il pourrait recourir à l'emprunt.

Aujourd'hui, les honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre ont été fixés à hauteur de 14 359, 58 € HT alors que ceux du bureau de contrôle ont été conventionnés au montant de 3 882,50 € HT et ceux du coordonnateur SPS à 1 504 € HT. Enfin, le marché de travaux s'élève à 192 171,25 € HT. Le montant total soumis à TVA s'élève à **211 917, 33 €**.

Pour ce qui concerne les subventions, la commune a obtenu **70 510 €** aux termes de la convention signée avec la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) le 5 octobre 2021 (un acompte de 50 % (**35 255 €**) étant versé au démarrage de l'opération). La commune a également présenté une demande de subvention au titre de la DETR à laquelle monsieur le Préfet a accusé réception et fixé la base éligible à 233 100 € HT. La dotation attendue pourrait s'élever à 40 % de ce montant éligible soit **93 240 €** (une avance de 30 % (**27 972 €**) peut être demandée au commencement des travaux).

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) fera retour à la commune (en 2024) d'une fraction de la TVA réglée sur cette opération en 2022. La TVA à régler sera de 42 386, 47 € (20% du montant HT des travaux) ; le montant du FCTVA s'élèvera à **34 762,92 €**.

Pour pouvoir régler les situations présentées par les entreprises, le maître d'œuvre, l'assistant à maître d'ouvrage, le bureau de contrôle, le coordonnateur SPS et l'assurance dommage-ouvrage, avant le versement des subventions, il est nécessaire d'obtenir un prêt relais. Ses caractéristiques sont les suivantes : taux fixe, durée 2 ans, remboursement *in fine* ou par anticipation sans pénalité et intérêts réglés annuellement.

Le montant de cet emprunt pourrait être calculé comme suit :

	Valeur	Montant estimé a minima	Montant maximum
TVA (calculée selon marché passé)	42 386	FCTVA : 34 763	TVA : 42 386
Fonds de concours (notifiés)	70 510	50% : 35 255	50 % : 35 255
DETR (estimation : demande en cours)	93 240	70 % : 65 268	100 % : 93 240
TOTAL	206 136	135 286	170 881

Au budget primitif 2022, en ressources d'investissement, il est prévu d'inscrire un emprunt de 150 000 €.

Monsieur le maire suggère de l'autoriser de solliciter un établissement bancaire pour obtenir un prêt relais pour un montant maximal de 150 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur demande de monsieur le maire,

CONSIDÉRANT que le marché de construction de la 3^e classe est désormais clairement fixé ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours fixé par la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) est désormais contractualisé ;

CONSIDÉRANT que le montant éligible à la DETR est désormais fixé par les services préfectoraux et que le projet s'inscrit dans le catalogue des priorités n° 2 ;

AUTORISE monsieur le maire à recourir à un prêt relais dans les conditions énoncées ci-dessus pour un montant maximum de 150 000 euros ;

PRÉCISE que le choix de l'organisme bancaire lui sera soumis pour délibération.

Vote de la délibération 26-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 27-2022-04 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses qui sont énoncées aussi précisément que possible pour l'année. Il comprend deux sections :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses nécessaires au fonctionnement** : charges à caractère général (chapitre 11 incluant la "réserve" à la ligne 6188), de personnel (chapitre 12), de gestion courante (chapitre 65), intérêts de la dette (chapitre 66), dotations aux amortissements (chapitre 42, ligne 6811), provisions,
- **Toutes les recettes** : atténuations de charges (chapitre 013), produits des services (chapitre 70), impôts et taxes (chapitre 73), dotations de l'État (chapitre 74 incluant la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et des produits divers (chapitre 75 incluant les locations d'immeubles) ;

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses** : remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement de la collectivité (voirie, plan local d'urbanisme (PLU), programme école, programme Ad'AP, etc.),
- **Recettes** : emprunts, dotations et subventions de l'État et autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement).

La vue d'ensemble du budget primitif 2022 proposé est la suivante :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	728 287,00	608 136,00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		120 151,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	728 287,00	728 287,00
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	845 347,00	1 065 486,00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	220 139,00	0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 065 486,00	1 065 486,00
TOTAL DU BUDGET	1 793 773,00	1 793 773,00

L'examen du budget primitif est commenté section par section et chapitre par chapitre.

La note de présentation brève et synthétique (l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour

instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Des décrets d'application sont intervenus à ce sujet) est également reconduite.

Dans toutes les communes (et non pas seulement dans les communes de plus de 3 500 habitants), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales, mais elle peut comporter des informations sur la population, la composition de l'exécutif, les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement, le niveau d'endettement de la collectivité, le niveau d'imposition, un état des effectifs et des charges de personnel...

Le document de présentation prévu par ces nouvelles dispositions doit être mis en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par l'organe délibérant du budget primitif. Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 a précisé les modalités de mise en ligne de ces documents budgétaires et financiers (art. R 2313-8 du CGCT). Cette note brève et synthétique sera fournie en complément.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions
011	Charges à caractère général	263 995,00	350 141,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	217 905,00	236 087,00
014	Atténuations de produits	72 577,00	72 377,00
65	Autres charges de gestion courantes	55 872,00	58 665,00
Total des dépenses de gestion courante		610 349,00	717 270,00
66	Charges financières	6 007,00	6 197,00
67	Charges exceptionnelles	224,00	50,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	100,00	56,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		618 100,00	725 073,00
023	Virement à la section d'investissement	238 687,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 419,00	3 214,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		240 106,00	3 214,00
TOTAL		858 286,00	728 287,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions
013	Atténuations de charges	2 800,00	4 956,00
70	Produits des services, domaine et vente	52 900,00	57 800,00
73	Impôts et taxes	473 301,00	502 573,00
74	Dotations, subventions et participations	34 288,00	39 366,00
75	Autres produits de gestion courante	60,00	210,00
Total recette réelles de gestion courante		563 849,00	605 105,00
76	Produits financiers	262,00	231,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	2 800,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		577 111,00	608 136,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 000,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00	0,00
TOTAL		580 111,00	608 136,00
			+
R 002 – RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ			120 151,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			728 287,00

Commentaires sur les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) restent maîtrisées même si le prévisionnel est en légère hausse (il faut retirer du chapitre 11 les **164 613 € en réserve** (article 6188) : cela donne un prévisionnel réel de **185 528 €** (pour 190 137 € prévus au budget 2021 et **172 498,27 €** réalisés). Cette hausse est principalement due au coût des énergies (électricité, gaz, carburants) mais aussi à l'augmentation des charges de restauration (environ 1 700 repas supplémentaires à commander) ;
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation en raison du glissement vieillesse-technicité, de l'augmentation de la valeur du point d'indice prévue en milieu d'exercice et enfin à la prise en compte d'une personne supplémentaire en régime IRCANTEC. Elles s'élèvent à **236 087 €** prévisionnels (pour 217 905 € prévus au budget 2021 et **215 390,35 €** réalisés) ;

- Les autres charges de gestion courantes sont en augmentation en raison de l'augmentation du montant des subventions accordée aux associations et des contributions aux organismes de regroupement. Elles sont estimées à **50 112 €** (pour 55 872 € prévus en 2021 et **47 674,03 €** réalisés) ;
- Les atténuations de produits (prélèvements et reversements de fiscalité) sont stabilisées. Le montant prévisionnel est fixé à **72 377 €** (pour 72 577 € prévus en 2021 et 71 897 € réalisés) ;
- Enfin, les charges financières (intérêt de la dette) sont en légère baisse : elles s'élèvent à **6 197 €** (**6 006,06 €** réalisés en 2021).

Commentaires sur les recettes de fonctionnement :

- Le produit des impôts et taxes est prévu en augmentation pour deux raisons : la variation des bases d'une part due à l'augmentation naturelle de l'assiette (nouvelles constructions) et à l'inflation (+ **3,4 %**) et à l'augmentation du taux des taxes foncières (30,47 à **31,00** pour la taxe sur le foncier bâti et 52,18 à 53,08 pour la taxe sur le foncier non bâti). L'augmentation cumulée génère un produit attendu de **291 834 €** pour 286 847 € à taux constants soit + **4 987 €** estimés ;
- Les attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) sont en augmentation en raison d'un versement libre récemment voté (+ **13 345 €**) ;
- La dotation globale de fonctionnement est encore à la baisse : **16 038 €** ont été notifiés pour 2022 (**20 171 €** servis en 2021) ;

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	VOTE
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 630,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 902,00	0,00	0,00
21	Immobilisations incorporelles	32 718,00	0,00	523 921,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	27 000,00
	Total des opérations d'équipement	6 238,00	0,00	260 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	78 520,00	0,00	810 921,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	151 776,00	0,00	28 513,00
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	89 296,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES	241 072,00	0,00	28 513,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	319 322,00	0,00	839 434,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	3 000,00		0,00
041	Op. patrimoniales	77 160,00		5 913,00
27	Total des dépenses d'ordre d'investissement	80 160,00		5 913,00
	TOTAL	399 482,00	0,00	845 347,00

	D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	220 139,00
--	--	------------

	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 065 486,00
--	---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	VOTE
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	218 047,00	0,00	164 510,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT	218 047,00	0,00	314 510,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 801,00	0,00	58 322,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 971,00	0,00	220 138,00
27	Autres immobilisations financières	2 681,00	0,00	233 050,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	230 339,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	89 453,00	0,00	741 849,00
045,,,	Opération pour le compte de tiers (Voirie)	0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		307 500,00	0,00	1 056 359,00
021	Virement de la section de fonctionnement	238 687,00		0,00
040	Op. d'ordre transfert entre sections	1 419,00		3 214,00
041	Op. patrimoniales	77 160,00		5 913,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		317 266,00		9 127,00
TOTAL		624 766,00	0,00	1 065 486,00
				+
R001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				1 065 486,00

Commentaires sur les principales dépenses d'investissement :

- Le remboursement du **capital des emprunts** concerne les prêts à long et moyen termes contractualisés par la commune (annuité de l'exercice 2022 : **21 520,70 €**) et les prêts contractés auprès du Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) (annuité de l'exercice 2022 : **6 991,79 €**). En fin d'année 2022, le capital restant dû au titre de ces emprunts s'élèvera à **295 072,32 €** pour les emprunts communaux et à **98 433.50 €** pour les emprunts auprès du Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) ;
- La réalisation de la tranche conditionnelle n°2 des **travaux de la maternelle** (construction de la 3^e classe) pour un montant estimé à **260 000 €** ;
- L'achat de mobilier neuf pour la cantine et la troisième classe pour un montant de l'ordre de **3 000 €**.

Commentaires sur les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)), le département des Pyrénées-Atlantiques (voirie) et les fonds de concours de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP). Ces subventions sont inscrites au chapitre 13 pour un montant de **164 510 €** ;
- Le montant du FCTVA (**53 422,00 €**) ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de **220 138 €** ;
- Un prêt relais d'un montant maximum de **150 000 €** est également prévu pour couvrir le montant des subventions dans l'attente de leur versement après paiement (voir délibération n°26).

À noter que cette année, la création du budget annexe "Lotissement Le Village" impacte le budget général au titre de la cession à ce budget du stock des terrains dont la valeur est comptabilisée à hauteur de l'avance de trésorerie versée à l'établissement public foncier local (ÉPFL) Béarn-Pyrénées soit **230 338,09 euros**. Ce montant comptable vient donc grossir artificiellement En séance seront détaillés, à la demande, les différents chapitres du budget.

Au final, le budget primitif 2022 proposé s'équilibre à 728 287,00 € en fonctionnement et 1 065 486,00 € en investissement.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le budget primitif 2022 et répond aux questions posées, après en avoir exposé et commenté la synthèse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses.....: **1 065 486,00**

Recettes: **1 065 486,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....: **728 287,00**

Recettes: **728 287,00**

POUR RAPPEL, TOTAL DU BUDGET			
INVESTISSEMENT			
Dépenses	:	1 065 486,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 065 486,00	(dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	:	728 287,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	728 287,00	(dont 0,00 de RAR)

Vote de la délibération 27-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 28-2022-04 - BUDGET ANNEXE "LOCATION DE LOCAUX – HANGAR COMMUNAL PARTAGÉ" : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses qui sont énoncées aussi précisément que possible pour l'année. Il comprend deux sections :

1. Section de fonctionnement :

- **Les dépenses nécessaires au fonctionnement** : charges à caractère général (chapitre 11 incluant la "réserve" à la ligne 6188), de personnel (chapitre 12), de gestion courante (chapitre 65), intérêts de la dette (chapitre 66), dotations aux amortissements (chapitre 42, ligne 6811), provisions ;
- **Toutes les recettes** : atténuations de charges (chapitre 013), produits des services (chapitre 70), impôts et taxes (chapitre 73), dotations de l'État (chapitre 74 incluant la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et des produits divers (chapitre 75 incluant les locations d'immeubles) ;

2. Section d'investissement :

- **Dépenses** : remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement de la collectivité (voirie, programme école, programme Ad'AP, clôture du stade, etc.) ;
- **Recettes** : emprunts, dotations et subventions de l'État et autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement).

La vue d'ensemble du budget primitif 2022 proposé est la suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votes au titre du présent budget		10 487,00	11 353,00
+		+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		866,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		11 353,00	11 353,00

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		29 853,00	10 215,00
+		+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	19 638,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		29 853,00	29 853,00
TOTAL DU BUDGET		41 206,00	41 206,00

Il est ensuite procédé à l'examen du budget primitif qui est commenté section par section et chapitre par chapitre.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions/Vote
011	Charges à caractère général	199,00	50,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		199,00	50,00
66	Charges financières	253,00	222,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		452,00	272,00
023	Virement à la section d'investissement	7 503,00	10 215,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 503,00	10 215,00
TOTAL		7 995,00	10 487,00
			+
D 002 – Résultat reporté ou anticipé			866,00
			=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			11 353,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Propositions/Vote
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine et vente	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 200,00	3 200,00
Total recette réelles de gestion courante		3 200,00	2 893,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 368,00	8 153,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 568,00	11 353,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		8 568,00	11 353,00
			+
R 002 – Résultat reporté ou anticipé			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		11 353,00	

Le hangar n'est pas encore mis à disposition de la commune ; Le seul montant prévisionnel avéré en dépenses de fonctionnement est la part de charges financières (chapitre 66 - intérêts d'emprunt) à régler au budget principal.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	VOTE
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 141,00	0,00	27 141,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		27 141,00	0,00	27 141,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 682,00	0,00	2 712,00
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES		2 682,00	0,00	2 712,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		29 823,00	0,00	29 853,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00
041	Op. patrimoniales	0,00		0,00
27	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00
TOTAL		29 823,00	0,00	29 853,00
				+
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé				0,00
				=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			29 853,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	Propositions/Vote
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Propositions	RAR	Propositions/Vote
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00
045,,,	Opération pour le compte de tiers (Voirie)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>7 503,00</i>		<i>10 215,00</i>
040	<i>Op. d'ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	<i>Op. patrimoniales</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 503,00		10 215,00
TOTAL		7 503,00	0,00	10 215,00
				+
R001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				19 638,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				29 853,00

Commentaires en séance sur les dépenses et recettes d'investissement :

Le budget d'investissement prévoit les opérations d'investissement de ce budget annexe. La mise à disposition du bâtiment par le maître d'ouvrage s'est concrétisée par la signatures d'actes devant notaire... que la commune attend encore.

Il s'agit de régler au budget principal la part de remboursement en capital de l'emprunt contracté pour régler la participation de la commune à la construction du bâtiment (cette participation est réglée par le budget principal pour des raisons comptables).

Au final, le budget primitif 2022 proposé s'équilibre à **11 353,00 €** en fonctionnement et **29 853,00 €** en investissement.

Monsieur le maire, après avoir exposé aux membres du conseil municipal le budget primitif 2022, présenté et commenté la synthèse et répondu aux questions posées, demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget annexe "location de locaux – hangar communal partagé" de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses.....: **29 853,00**

Recettes: **29 853,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....: **11 353,00**

Recettes: **11 353,00**

POUR RAPPEL, TOTAL DU BUDGET			
INVESTISSEMENT			
Dépenses	:	29 853,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	29 853,00	(dont 0,00 de RAR)
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	:	11 353,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	11 353,00	(dont 0,00 de RAR)

Vote de la délibération 28-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 29-2022-04 - PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) : ROUTE ÉQUESTRE DES MOUSQUETAIRES.

RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET.

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de l'itinéraire équestre "La Route des Mousquetaires" par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Au titre de sa compétence en matière de randonnée, le département est maître d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien des grandes itinérances sur son territoire, à savoir les GR® pédestres (traversée des Pyrénées, chemins de Saint-Jacques...), la grande traversée du Pays Basque à VTT, et des itinéraires équestres. La Route des Mousquetaires s'inscrit dans le projet de création de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe "la Route européenne d'Artagnan".

Ce projet, initié par l'association européenne de la Route d'Artagnan (AERA), vise à faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales des territoires en s'appuyant sur l'histoire et l'image de D'Artagnan et des mousquetaires. Notre département est concerné par la Route des Mousquetaires de la Gascogne, au Béarn, à la Navarre.

Le territoire de la commune de Rontignon est traversé par cette itinéraire en empruntant l'itinéraire équestre départemental Est-Ouest mis en place dans les années 90 et depuis aménagé en voie verte.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de donner un avis favorable au tracé de ce nouvel itinéraire, dans le cadre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, qui inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le tracé de la Route équestre des Mousquetaires sur le territoire communal ;

DÉCIDE de confier au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Route des Mousquetaires et pour son entretien pour la pratique de la randonnée sur le territoire de la commune de Rontignon.

Vote de la délibération 29-2022-04 :

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 8 (DONT 6 AVEC POUVOIR)
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR : 14	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

